



## Table des matières

|   |          |
|---|----------|
| <b>1. Le principe de remplacement de la DADS-U par la DSN.....</b>                          | <b>3</b> |
| <b>2. Les modalités et les motifs de dépôt de DADS-U autorisés .....</b>                    | <b>4</b> |
| Code motif EX « Employeur entré en DSN ayant des populations exclues du périmètre DSN ».... | 4        |
| Code motif NO « Employeur non soumis à l'obligation DSN » .....                             | 5        |
| Code motif OC « Employeur n'ayant pas transmis les données OC ».....                        | 5        |
| <b>3. Cas d'usage pour les déclarants.....</b>  | <b>6</b> |
| <b>4. Consignes pour d'autres cas spécifiques .....</b>                                     | <b>7</b> |

# 1. Le principe de remplacement de la DADS-U par la DSN

## Quel est le principe général ?



- La DSN étant généralisée et considérée comme le seul canal de transmission des données par défaut pour tous les employeurs du secteur privé, vous ne devrez pas produire de DADS-U en janvier 2019 concernant les salaires 2018.
- Le dépôt d'une DADSU sera autorisé uniquement pour les cas particuliers suivants :
  - Les établissements entrés en DSN employant des populations hors périmètre DSN
  - Les établissements non soumis à l'obligation DSN
  - La transmission des éléments annuels des populations exclues de ce traitement en DSN (fonctionnaires ...)
  - Les établissements entrés en DSN n'ayant pas été en capacité de transmettre les données des organismes complémentaires en DSN

## Comment corriger ou régulariser les données ?



- Il relève de la responsabilité du déclarant de se mettre en capacité de transmettre et/ou régulariser l'ensemble de ses transmissions/données, via la DSN, sans que le dépôt d'une DADS-U ne puisse être vu comme une solution de contournement (autorisé uniquement pour les cas particuliers hors DSN).

**NB :** Les établissements entrés en DSN courant 2018 devront rattraper les DSN non transmises, afin que les données transmises au titre de l'exercice 2018 soient complètes.

## 2. Les modalités et les motifs de dépôt de DADS-U autorisés

### Le principe général :



- Afin de produire une DADS-U il sera obligatoire de **renseigner la rubrique dédiée S20.G01.00.019 « Motif de dépôt »** avec une des valeurs autorisées, permettant d'identifier les cas particuliers correspondants :
  - **EX** : employeur entré en DSN ayant des populations exclues du périmètre DSN
  - **NO** : employeur non soumis à l'obligation DSN
  - **OC** : employeur n'ayant pas transmis les données OC en DSN
  
- Cette rubrique sera **obligatoire pour les DADS-U de nature « 01 » (complète) et « 02 » (TDS seule)**

La DADS-U déclarée via l'utilisation de cette rubrique sera transmise aux organismes concernés en fonction du motif de dépôt utilisé.

### Le détail des motifs de dépôt autorisés :

#### Code motif EX « Employeur entré en DSN ayant des populations exclues du périmètre DSN »

L'utilisation de ce motif est destinée aux dépôts de DADS-U par des employeurs (du privé ou du public) déjà entrés en DSN, mais dont certaines populations sont hors périmètre DSN et donc redevables d'une DADS-U (ex. marins-pêcheurs, dockers, fonctionnaires en détachement auprès d'un établissement privé etc.).

Ce motif d'exclusion est autorisé uniquement pour les populations exclues sachant que **les données fiscales doivent être déclarées en DSN pour l'intégralité des populations**, conformément aux consignes DSN. La DADS-U déposée avec ce motif EX ne sera pas transmise à la DGFIP, par conséquent l'employeur qui aura mal renseigné les données fiscales dans la DSN sera en défaut.

Les employeurs concernés devront donc produire une **DADS-U complète « 01 » ou TDS « 02 », portant sur leurs populations exclues uniquement**, en remplissant la rubrique obligatoire avec le motif dédié EX « Employeur entré en DSN ayant des populations exclues du périmètre DSN ».

Cette DADS-U (« 01 » ou « 02 ») sera transmise systématiquement à **tous les organismes sauf la DGFIP** ; les organismes récepteurs ont la responsabilité de prendre en compte la DADS-U uniquement pour ces populations hors périmètre DSN.

#### Code motif NO « Employeur non soumis à l'obligation DSN »

**Ce motif concernera les DADS-U (de nature « 01 » ou « 02 ») déposées par des établissements n'étant pas encore soumis à l'obligation DSN, notamment les employeurs publics non entrés en DSN ainsi que les cas d'exclusion géographique du périmètre DSN.**

Ces DADS-U de motif NO seront systématiquement transmises à **tous les organismes**. Ce motif pourra également (mais seulement en cas d'impossibilité sur la DSN) être utilisé par les employeurs publics ayant déclaré en DSN leur population de contractuels mais pas les données fiscales de leurs fonctionnaires : la DADS-U déposée sera donc **restreinte à la population de fonctionnaires** et viendra compléter les DSN reçues pour les contractuels.

#### Code motif OC « Employeur n'ayant pas transmis les données OC »

Ce motif sera dédié aux déclarants souhaitant uniquement rattraper les données des organismes complémentaires non transmises correctement ou intégralement dans leurs DSN (en raison par exemple d'un mauvais paramétrage).

Il permet aux entreprises dont le logiciel ne permet pas de faire une DADS-U de nature « 08 » limitée aux OC d'utiliser la DADS-U complète pour le même objectif. Il concernera les DADS-U de **nature « 01 »** et son utilisation impliquera une transmission des données **exclusivement aux OC présents dans le référentiel DADS-U**.

### 3. Cas d'usage pour les déclarants

| Situation  | Actions  |
|--|--|
| Vous êtes un établissement <b>privé</b> soumis à l'obligation DSN  | <p><b>Vous ne devez pas faire de DADS-U</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour toute correction des données transmises vous devez obligatoirement le faire en DSN</li> </ul>  |
| Vous êtes un établissement <b>privé</b> soumis à l'obligation DSN entré en DSN courant 2018  | <p><b>Vous ne devez pas faire de DADS-U</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous devez impérativement transmettre les DSN de début d'année</li> </ul>   |
| Vous êtes un établissement <b>privé</b> entré en DSN mais employant des populations actuellement exclues du périmètre DSN                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Pour les populations non exclues</u> : tout doit être en DSN</li> <li>➤ <u>Pour les populations exclues</u> : les données fiscales doivent être en DSN et vous devez également transmettre une DADS-U restreinte à votre population exclue, avec motif de dépôt <b>EX « Employeur entré en DSN ayant des populations exclues du périmètre DSN »</b></li> </ul> |
| Vous êtes un établissement <b>public entré en DSN</b> pour la déclaration du personnel contractuel et employant des fonctionnaires exclus du périmètre DSN     | <p>Vous devez transmettre une DADS-U restreinte à votre population exclue, avec motif de dépôt <b>EX « Employeur entré en DSN ayant des populations exclues du périmètre DSN »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sous réserve que vous ayez bien déclaré en DSN les données fiscales pour l'intégralité de vos populations (y compris les fonctionnaires)</li> </ul>                        |
| Vous êtes un établissement <b>public entré en DSN</b> mais vous n'avez pas déclaré en DSN les données fiscales de vos populations exclues (cf. fonctionnaires) | <p>Vous devez transmettre une DADS-U restreinte à votre population exclue, avec motif de dépôt <b>NO « Employeur non soumis à l'obligation DSN »</b></p>   |
| Vous êtes un établissement <b>public non entré en DSN</b>  | <p>Vous devez transmettre une DADS-U pour l'ensemble de vos employés avec motif de dépôt <b>NO « Employeur non soumis à l'obligation DSN »</b></p>   |
| Vous êtes un établissement <b>privé</b> hors périmètre DSN en raison d'une exclusion géographique (ex. Mayotte)  | <p>Vous devez transmettre une DADS-U pour l'ensemble de vos employés avec motif de dépôt <b>NO « Employeur non soumis à l'obligation DSN »</b></p>   |
| Vous êtes un établissement <b>privé</b> entré en DSN mais n'ayant pas transmis les données OC correctement ou intégralement via la DSN                         | <p>Vous devez transmettre une DADS-U pour l'ensemble de vos employés avec motif de dépôt <b>OC « Employeur n'ayant pas transmis les données OC en DSN (exclusivement à destination des organismes complémentaires) »</b></p>   |

## 4. Consignes pour d'autres cas spécifiques

La **déclaration des honoraires** versés au titre de l'exercice 2018 pourra être faite via le dépôt d'une **DADS-U de nature « 12 »** (Honoraires seuls).

Concernant le **régime agricole**, une démarche en cohérence avec celle du régime général est prévue pour la 2460 (TD bilatérale MSA-DGFIP).

Afin de permettre aux organismes non employeurs (Caisses des Congés Payés, CNIEG, ASP...) de déclarer les éléments non couverts par la DSN (ex. indemnités), un dépôt de DADS-U par ces organismes sera autorisé via le motif dédié **EN « Emetteur de DADS-U non employeur »**.

Concernant le dispositif TESE/CEA, l'URSSAF se chargera de produire une DADS-U pour l'ensemble des établissements concernés (via le motif de dépôt exclusivement réservé **TC « Employeur dans le dispositif TESE/CEA »**).

Ces deux motifs ne concernent pas les entreprises.